

Enveloppe budgétaire 2011-2012 pour la restauration du patrimoine religieux québécois

Montréal, le 8 novembre 2011 – La ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, Mme Christine St-Pierre, annonçait aujourd'hui une nouvelle enveloppe budgétaire pour la restauration du patrimoine religieux québécois. Pour l'année financière 2011-2012, l'enveloppe accordée au Conseil du patrimoine religieux du Québec s'élève à 14 000 000 \$. Ce nouveau budget permettra la restauration de 83 projets de restauration à l'échelle du Québec. L'annonce a eu lieu en présence du président du Conseil, M. Michel Lavoie, et de l'évêque auxiliaire de l'archidiocèse de Québec, Mgr Paul Lortie.

« Depuis seize ans, le Conseil du patrimoine religieux du Québec a développé, avec le ministère de la Culture, des Communications et de la Condition féminine, un partenariat qui s'inscrit à l'intérieur d'une volonté gouvernementale de s'associer avec le milieu en vue de favoriser une plus grande appropriation du patrimoine par la population. L'infrastructure de concertation décentralisée mise en place par le Conseil constitue un modèle d'avant-garde, et nous ne pouvons qu'être satisfaits de ses retombées sur le patrimoine religieux », a souligné M. Lavoie.

Pour l'année 2011-2012, 12 959 440 \$ serviront à la restauration de 74 lieux de culte et autres bâtiments à vocation religieuse construits avant 1945 et ayant une valeur patrimoniale significative. De plus, un montant de 665 560 \$ servira à restaurer des orgues, des œuvres d'art et des pièces de mobiliers situées à l'intérieur de ces édifices.

Cette aide financière vise à soutenir les initiatives en vue de la restauration d'édifices du patrimoine religieux ainsi que du mobilier, des œuvres d'art et des orgues qu'ils renferment. Depuis 1995, le gouvernement du Québec a investi plus de 254 M\$ dans ce secteur. La participation gouvernementale a entraîné des investissements privés de 121 M\$, ce qui a permis, du même souffle, de maintenir et même d'accroître la présence des édifices religieux patrimoniaux dans l'offre touristique québécoise. Il s'agit d'un appui important à ces nombreuses communautés locales qui ont à cœur la sauvegarde de leur patrimoine religieux.

Le Conseil du patrimoine religieux du Québec est une organisation à but non lucratif qui œuvre à l'échelle du Québec. Il a pour mission, notamment, de soutenir et de promouvoir la conservation et la mise en valeur du patrimoine religieux québécois.

– 30 –

Source : Jocelyn Groulx, directeur
Conseil du patrimoine religieux du Québec
Téléphone : 514 931-4701 – 1 866 580-4701
Télécopieur : 514 931-4428
Courriel : jgroulx@patrimoine-religieux.qc.ca